

Administration Communale

Séance du 8 septembre 2014.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/14/07/3/CB

3. Règlement général de police – Modification de l'article 34 – Examen
– Décision.-

Sont présent(e)s : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président,
Mme INCANNELA Josée, MM. ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles,
MATTIA Gerardo, Echevins, Mme PERNIAUX Cynthia, Echevine
faisant fonction, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas,
M. DEVILLERS François, Conseiller communal, Echevin empêché,
M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes
GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, Mme VANDENBRANDE
Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, MM.
ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan,
ENGIN Bernard, CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey,
CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS
Jean-Louis, Directeur général f.f.,

Le Conseil Communal : en séance publique :

Attendu que le Bourgmestre propose le retrait de ce point de l'ordre du
jour ;

DECIDE, à l'unanimité :

- De retirer ce point de l'ordre du jour de Conseil communal et de
l'inscrire à une séance ultérieure du Conseil communal.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général f.f.,
(s). J-L. LAMBRECHTS

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général f.f.,
J-L. LAMBRECHTS

Le Bourgmestre,
Ch. MOUREAU